



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats de plan État-régions

Question écrite n° 43877

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur le gel des crédits d'État. En ramenant à hauteur de 18,6 millions d'euros au lieu des 35 millions d'euros annoncés les sommes allouées cette année aux opérations inscrites au contrat de plan État-région Poitou-Charentes, les inquiétudes sont légitimes. S'il sera effectivement possible de terminer les opérations déjà bien avancées, il n'en sera pas de même pour les opérations envisagées mais non moins indispensables pour le développement de nos territoires. Il lui demande donc comment est envisagé dans un avenir proche, le volet routier du contrat de plan État-région 2000-2006.

Texte de la réponse

Le contexte économique a conduit le Gouvernement à mettre en réserve 7 milliards d'euros de crédits. Le budget de l'investissement routier participe à cet effort de maîtrise des dépenses publiques, ce qui impose une sélectivité accrue dans le choix des opérations. La priorité est donc donnée aux opérations déjà engagées en travaux. Le degré d'avancement des opérations en région Poitou-Charentes a conduit le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer à prévoir une dotation globale de 49,6 millions d'euros en autorisations de programme en comptant l'apport des cofinanceurs, dont 17,5 millions d'euros d'apport de l'État, ce qui permet de répondre aux besoins prioritaires. S'agissant des crédits de paiement, cette dotation de l'État a été portée à 25 millions d'euros et devrait être abondée à hauteur de 72 millions d'euros avec l'apport des cofinanceurs, couvrant ainsi l'ensemble des besoins identifiés sur les marchés en cours ou dont l'engagement était prévu dans des délais très courts. Enfin, l'État conduira les contrats de plan à leur terme, conformément à l'article 24 de la loi relative aux responsabilités et aux libertés locales.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43877

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5248

Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9744